

HIRSLANDEN LAUSANNE SA
CLINIQUE CECIL
AVENUE RUCHONNET 53
CASE POSTALE 295
CH-1001 LAUSANNE

T +41 21 310 50 00
F +41 21 310 50 01

clinique-cecil@hirslanden.ch
www.hirslanden.ch

Monsieur
Michele La Cognata
Via Duca degli Abruzzi n. 9
97017 Santa Croce Camerina
Italie

Lausanne, le 25 octobre 2018

Cher Monsieur,

Je me réfère au courrier, daté du 28 septembre 2018, que vous avez adressé au Corporate Office du groupe Hirslanden SA à 8152 Glattpark.

Dans un premier temps, ce courrier nous a été transmis, avec la mention que, au niveau du groupe, la décision a été prise que ce dossier pourrait être transmis à notre assurance RC Axa Winterthur, si nécessaire. La direction générale nous a également précisé que, compte tenu du fait que nous sommes assurés, et pour autant que nous soyons concernés, il ne sera prise aucune mesure au niveau du groupe.

Dans un deuxième temps, comme je l'ai déjà fait à plus d'une reprise, j'ai accepté de vous recevoir en présence de votre ami et accompagné du Dr Pierre Alain Triverio, responsable des services cliniques.

Après examen des justificatifs que vous avez adressés au Corporate office Hirslanden SA et des documents qui étaient déjà en notre possession, nous vous confirmons le fait que, de notre avis, nous n'avons pas et ne pouvons pas intervenir directement dans une procédure d'éventuelle reconnaissance de responsabilité, d'une part par le fait que l'opération que vous citez a été réalisée par un médecin indépendant, qui a établi avec vous une relation contractuelle directe. En clair, et le processus est toujours le même au sein de la Clinique Cecil en particulier, pour tout ce qui concerne les patients privés et les patients qui paient eux-mêmes, le médecin est totalement indépendant et établit ses propres notes d'honoraires ou encaisse directement la somme qui a été convenue, ce qui était le cas pour vous.

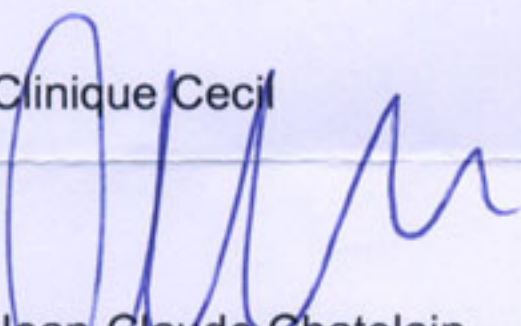
Ainsi que je vous l'ai également déjà expliqué, vos éventuelles prétentions quant au résultat de l'opération devaient être formulées directement auprès du médecin qui aurait, pour autant qu'il le juge nécessaire, ouvert un dossier de responsabilité civile auprès de sa compagnie d'assurance.

Vous nous avez également posé la question de savoir si la Clinique Cecil avait accepté ou choisi un "mauvais médecin" pour prendre en charge votre opération.

A ce stade également, les médecins indépendants, qui prennent en charge un patient, ont la possibilité d'être assistés ou de partager la prise en charge d'un patient, en fonction de leur choix, pour autant que ce médecin dispose des compétences requises et de l'autorisation de pratiquer. Il ne nous appartient pas d'émettre un jugement au sujet des remarques que vous avez formulées concernant le Dr Bertrand Jaques. En toute objectivité, sans que cela soit un jugement de valeur, nous constatons qu'à l'époque où le Dr Bertrand Jaques vous a opéré, il était médecin-adjoint, respectivement médecin-cadre au sein du CHUV. Quelques années après, le Dr Bertrand Jaques a obtenu le titre de Professeur et a assumé d'autres hautes responsabilités au sein du CHUV. Selon les diverses publications que l'on peut retrouver sur Internet, nous pouvons constater que le Professeur Bertrand Jaques, malheureusement décédé à l'âge de 51 ans, était un médecin hautement reconnu et considéré comme un "pionnier de la reconstruction faciale".

En conclusion, nous réitérons notre position, selon laquelle la Clinique Cecil ne peut intervenir dans le cadre des prétentions, notamment financières, que vous avez formulées.

Tout en regrettant ne pouvoir répondre à votre demande, nous vous présentons, cher Monsieur, nos meilleures salutations.

Clinique Cecil

Jean-Claude Chatelain
Directeur

Copies :

- Dr Pierre Alain Triverio
- Mme Claudia Dusold, Hirslanden Corporate Office
- Axa Winterthur

R



RA 9795 3778 7 IT

Posteitaliane

Modello 22 RI - MOD. 04010A - Ed.8/13 - EP1788A/1913A - St. [4]

Accettazione **RACCOMANDATA INTERNAZIONALE**

RICEVUTA

È vietato introdurre denaro e valori nelle raccomandate: Poste Italiane S.p.A. non ne risponde

Si prega di compilare a cura del mittente a macchina o in stampatello

DESTINATARIO (Nome/Denominazione Società, Via, CAP, Città, Nazione)

KLINIK HIRSLANDEN
WITELLIKERSTRASSE 40 - CH 8032
ZURICH - SVIZZERA

MITTENTE

VIA / PIAZZA

C.A.P.

COMUNE

N° CIV.

PROV.

Servizi Accessori Richiesti
(Contrassegnare con una X)

☐ Importo Contrassegno € (in cifre)

☐ Avviso di ricevimento (Mod. CN 07)

Fraz. 97120

Sez. 04

Operaz. 125

Causale: EE

01/10/2018 13:23

Peso gr.: 140

Tariffa € 13.85 Affr. € 13.85

Serv. Agg.: AR

R



RA 9795 3777 3 IT

Posteitaliane

Modello 22 RI - MOD. 04010A - Ed.8/13 - EP1788A/1913A - St. [4]

Accettazione **RACCOMANDATA INTERNAZIONALE**

RICEVUTA

È vietato introdurre denaro e valori nelle raccomandate: Poste Italiane S.p.A. non ne risponde

Si prega di compilare a cura del mittente a macchina o in stampatello

DESTINATARIO (Nome/Denominazione Società, Via, CAP, Città, Nazione)

DESTINATARIO

CLINIQUE CECIL - GRUPPO MIRSLANDEN
AVENUE ~~RUBONNET~~ LOUIS RUCHONNET
53 - 1003 LAUSANNE CH
SVIZZERA

MITTENTE

LA COGNATA MICHELE
VIA / PIAZZA DUEA DEGLI ABRUZZI N° CIV. 9
C.A.P. 97017 COMUNE SANTA CROCE CAMERINA PROV. RG

Servizi Accessori Richiesti
(Contrassegnare con una X)

☐ Importo Contrassegno € (in cifre)

☐ Avviso di ricevimento (Mod. CN 07)

Fraz. 97120

Sez. 04

Operaz. 126

Causale: EE

01/10/2018 13:25

Peso gr.: 140

Tariffa € 13.85 Affr. € 13.85

Serv. Agg.: AR